CENTRE TECHNIQUE DE LA FORÊT COMMUNALE (CTFC)

# RAPPORT DE LA DEUXIEME FORMATION DES CELLULES DE FORESTERIE COMMUNALE (CFC)

# A MESSONDO

***DU 05 AU 10 JUILLET 2010***

**Centre Technique de la Forêt Communale**
*BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN ; Tél:* ***(00237) 22 20 35 12*** *;*
*Email :* ***CTFC_Cam @ yahoo.fr ;*** *www.****foretcommunale-cameroun.org***

**RAPPORT ELABORE PAR :**
**PETER RABUS ; (AT DED)**
**NGOUGOURE AJARA ; (Stagiaire CTFC)**
**FAPA CLEMENTINE ; (Responsable Socio-économique CTFC)**

**Juillet 2010**

## SOMMAIRE

**SOMMAIRE** ..... **2**
**1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ATELIER DE FORMATION DES CHEFS CELLULES DE FORESTERIE COMMUNALE** ..... **3**
**2. OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION** ..... **3**
**3. PARTICIPANTS** ..... **3**
**4. DEROULEMENT DE LA FORMATION** ..... **4**
4.1 Ouverture des travaux ..... 4
4.2 Méthodologie de la formation des chefs de cellules de foresterie communale ..... 4
**5. FORMATION PROPREMENT DITE** ..... **4**
Module 1 : Bilan de l'évaluation des CFC à l'issu de la première formation à Dimako ..... 5
5.2 Module 2 : Budgétisation ..... 7
5.3 MODULE 3 : Comité paysan foret (CPF) ..... 9
5.4 MODULE 4 : La législation forestière au Cameroun ..... 10
5.5 MODULE 5 : Sensibilisation VIH ..... 12
Tableau 5 : Etat des lieux des points focaux VIH dans les communes ..... 13
**6. DISPOSITIONS DIVERSES** ..... **13**
**7. CONCLUSION** ..... **14**
**ANNEXES** ..... Erreur ! Signet non défini.
Annexe 1 : Liste de présence à l'atelier ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Annexe 2: Programme de l'atelier ..... 15
Annexe 3 : Résultats détaillés des travaux. ..... 16
Annexe 4 : Devoirs à faire par les CFC ..... 18

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ATELIER DE FORMATION DES CHEFS CELLULES DE FORESTERIE COMMUNALE

Dans le cadre du Programme d'Appui à la Foresterie Communale du Cameroun (PAF2C), le CTFC (Centre Technique de la Forêt Communale) organe technique de l'ACFCam (Association des Communes Forestières du Cameroun), est chargé d'encadrer les communes partenaires dans la gestion des ressources forestières.

Sur la base d'une analyse des besoins de formation des acteurs impliqués dans la gestion des forêts communales réalisée conjointement avec la GTZ ProPSFE (Nguenang et al. 2009), le CTFC a identifié la nécessité de création et de renforcement des capacités des communes, spécifiquement les organes techniques appelées « les Cellules de Foresterie Communale (CFC) », chargés de la gestion des forêts communales. Ce programme de formation des CFC rentre dans le cadre de la composante 2 du PAF2C, dont l'objectif est d'aménager et gérer durablement les forêts communales.

Ainsi, une première session de formation s'est tenue en avril 2010 à Dimako et portait sur le renforcement organisationnel des CFC. A sa suite la 2ème session de formation, qui fait l'objet du présent rapport, s'est tenue du 05 au 10 juillet 2010 à Messondo.

## 2. OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

Cette formation visait à :

- Renforcer les connaissances des CFC relatives à l'organisation et à la fonctionnalité des CFC (Cf. session de formation de Dimako) ;
- Introduire la notion de Comités paysans Forêts (CPF) auprès des CFC ;
- Edifier les participants sur les principaux aspects de la législation forestière au Cameroun, avec un focus sur la foresterie communale ;
- Renforcer les connaissances des CFC sur le sujet VIH.

### 2.1 Objectifs spécifiques

Il s'agissait plus spécifiquement de :

- Rappeler les aspects de la 1ère session de formation, que lesquels les CFC ont encore des limites ;
- Edifier les participants sur la notion de budgétisation ;
- Sensibiliser et renforcer les capacités des CFC pour la mise en place des CPF ;
- Sensibiliser des participants sur le meanstreaming VIH/ SIDA.

## 3. PARTICIPANTS

Les principales cibles de la formation étaient les chefs de cellule de foresterie Communale. Les participants étaient au nombre de 19 dont 18 hommes et une femme représentant les 14 communes suivantes : Messondo, Ndikiniméki, Batouri, Dimako, Doumé, Lomié, Messamena, Mindourou, Moloundou, Salapoumbé, Yokadouma, Djoum, Nguti, Yoko.

*Photo 1 : Les participants présents à l'atelier de formation (cercle municipal de Messondo)*

## 4. DEROULEMENT DE LA FORMATION

### 4.1 Ouverture des travaux

La formation s'est déroulée en 5 jours (du 05 au 10 juillet 2010) au cercle municipal de Messondo. L'atelier a démarré par les allocutions des différentes autorités présentes, à savoir : le CTFC, le Maire et le Sous-Préfet de l'arrondissement de Messondo. Ce dernier a personnellement lancé les travaux.

*Photo 2 : Discours du Sous-préfet de Messondo*

*Photo 3 : Discours du Maire de Messondo*

### 4.2 Méthodologie de la formation des chefs de cellules de foresterie communale

De façon générale, la méthodologie utilisée pendant cette formation a consisté en :

- Des présentations et discussions en plénière ;
- Des travaux de groupes et restitution en plénière ;
- Des séances de brainstorming

*Photo 4 : Groupe de travail I*

*Photo 5 : Groupe de travail II*

*Photo 6 : Groupe de travail III*

## 5. FORMATION PROPREMENT DITE

Il a été question dans cette phase, de dérouler progressivement les modules prévus.

**<u>Module 1</u> : Bilan de l'évaluation des CFC à l'issu de la première formation à Dimako**

L'évaluation des devoirs post formation de Dimako a permis de déceler les aspects sur lesquels les CFC avaient encore des difficultés. Un brainstorming en plénière a permis de confirmer / compléter cette liste. Il s'agissait ici de déterminer les points sur lesquels les membres des CFC n'avaient pas bien assimilés lors de la première formation. Trois points ont alors été ainsi identifiés :

- L'élaboration du PAO de la cellule de foresterie communale
- La définition des missions des membres des CFC, en relation avec les missions des autres services
- L'élaboration des termes de références des postes de la CFC

Il a donc fallu revenir encore sur ces points par des explications en plénière et des exercices pratiques en groupes de travail.

Les travaux de groupes avaient pour but de permettre aux apprenants de bien comprendre comment élaborer un PAO et des termes de références des postes de la CFC. Ceux-ci ont été repartis en trois (03) groupes.

Le travail à faire consistait à partir du cas de la CFC de Mesondo, et à définir respectivement dans chaque groupe les TdR relatifs aux postes de :

- Chef de Cellule ;
- Responsable de l'Exploitation ;
- Responsable Social.

Pour ce qui est du PAO, le travail à faire consistait à améliorer le PAO proposé par la commune de Messondo, de sorte que chacun puisse capitaliser cela lors de l'élaboration du PAO de la CFC dont il a la charge.

Il s'agissait plus spécifiquement :

- De faire des observations générales sur la forme du cadre logique du PAO de Messondo
- Sur le fond, d'analyser logiquement le contenu de chaque axe, de sorte à supprimer et/ou ajouter des éléments lorsque c'est nécessaire

**Résultats:**

De façon générale, il a été constaté que certains éléments du PAO manquaient, tels que : les objectifs, la période d'exécution, les responsables, les partenaires, etc. Par ailleurs une confusion dans la formulation, entre les activités, et les tâches (sous-activités).

Chaque groupe a présenté ses travaux en plénière et ceux-ci ont été discutés et amendés par l'ensemble des participants (Cf. tableau 1).

**Tableau 1 : Synthèse des résultats des travaux de groupe**

| **AXE 1 :**<br>**Foresterie.** | **Axe 2 :**<br>**Etude d'impact environnementale.** | **AXE 3 :**<br>**Développement rural.** | **AXE 4 :**<br>**Sensibilisation VIH.** |
|---|---|---|---|
| **Action 1** :<br>- Etude de faisabilité<br>- Implantation pépinière suivi des plants<br>**Action 2** :<br>- Etude d'impact environnementale<br>- Mobilisation des fonds<br>**Action 3** :<br>- Inventaire d'exploitation<br>- Elaboration des TDR et validation<br>-mobilisation des fonds<br>- Choix du bureau d'étude<br>- Elaboration soumission et suivi du plan de sondage<br>- Présentation et restitution rapport d'inventaire d'exploitation<br>**Action 4** :<br>- Permis<br>- Finalisation du dossier de permis d'exploitation<br>- Soumission et suivi du dossier de permis annuel d'exploitation<br>- Demande de notification de démarrage d'activités<br>- Demande obtention des documents sécurisés | - Développement rural<br>- Diagnostic participatif sur les différents organismes paysans<br>- Ateliers de restitution, de l'élaboration d'adoption d'un plan d'action<br>- Mise en œuvre suivi et évaluation du plan d'action | - Diagnostic organisationnel et institutionnel du service foret communale (SFC)<br>- Identification des besoins en formation des membres des cellules<br>- Renforcement des capacités techniques du service foret communale<br>- Elaboration d'un budget de fonctionnement | - Lutte contre le VIH/SIDA<br>- Assister les chargés VIH a l'élaboration du PAO<br>- Assister le chargé VIH dans la mise en œuvre, le suivi, élaboration du plan d'action |

**5.2 Module 2 : Budgétisation**

L'objectif de ce module visait d'amener les membres des CFC, à pourvoir faire une évaluation financière des activités planifiées dans leur PAO. Après la présentation et discussion en plénière sur la démarche d'élaboration d'un budget, les apprenants ont traité un cas d'espèce en travaux de groupe. Cependant, avant la séance de travail en groupes, un exemple à été traiter en plénière pour mieux édifier tout le monde. Il s'agissait pour chaque groupe d'élaborer un budget sur la base des axes du PAO préalablement traités par ledit groupe.

Le travail consistait à dans un premier temps, bien identifier les tâches pour chaque activité, et ensuite estimer les coûts.

**Résultats :**

L'exemple traité en plénière a porté sur la mise en place d'une pépinière. Toutes les tâches relatives à cet activité ont été identifiées, ainsi que les périodes, responsables et partenaires. Ces éléments ont par la suite permis de faire une estimation assez réaliste et pratique de l'activité.

**Exemples :**

**Planification détaillée**

| **activités** | **taches** | **indicateurs** | **périodes** | **responsable** | **partenaires** |
|---|---|---|---|---|---|
| Mise en place d'une pépinière | Etude de faisabilité | Rapport de l'étude, PV réunion | | CFC | ANAFOR *etc*. |
| | Implantation du site | Existence du site | | CFC Ouvriers | |
| | Suivi de la pépinière | Fiche de suivi ; compte rendu des activités | | | |

**Elaboration du budget**

Pour élaborer le budget, on évalue les coûts de toutes les activités prévues, puis on en tire une sommation.

| Activités | taches | désignation | quantité | Coût unitaire | Coût total | Source financement |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Mise en place d'une pépinière de x plants | - Etude de faisabilité<br>Implantation de la pépinière | Rame de papier, encre.<br>Préparation de site<br>Sachet (pot)<br>Pulvérisateur, arrosoir machette, semences, produit phytosanitaire<br>Gravier, sable. | 02<br><br>01 | 3000<br><br>20 000 | 6000<br><br>20 000 | Commune |

**Travaux de groupes :**

Chaque groupe a présenté ses travaux en plénière et ceux-ci ont été discutés par l'ensemble des participants. Il ressort de façon générale que bien que le principe soit acquis par un bon nombre d'apprenants, certains préalables restent encore à travailler. En effet, pour bien budgétiser une activité, il est important de bien maîtriser l'itinéraire technique, afin de ne ni sous-estimer ni sur-estimer les coûts ; d'avoir une idée de la variabilité des coûts en fonction de la période et autres facteurs.

***Commentaires :***

Il faut toujours se fier aux estimations (quantitatives et qualitatives) des techniciens pour chaque activité à évaluer, pour s'assurer que les coûts portés dans le budget sont approximativement les coûts réels.

Il est aussi important de veiller à la correspondance entre la ventilation budgétaire, et la planification qui engendre ledit budget.

D'autre part, il faut tenir compte des fluctuations éventuelles dans le temps et dans l'espace, et en fonction de la conjoncture socio-économique qu'une prévision à cet effet devrait s'intégrée dans le budget.

*Photo 7 : Présentation des travaux de groupes en plénière*

**5.3 <u>MODULE 3</u> : Comité paysan foret (CPF)**

L'objectif de ce module était d'informer et de sensibiliser les membres des CFC sur l'importance de la participation villageoise dans la gestion des forêts communale ; et sur la démarche de mise en place des structures représentatives des communautés que sont les comités paysans forêts (CPF).

La 1ère phase a consisté en une présentation et discussions en plénière sur les aspects suivants (Cf. Annexe 3 : Guide de mise en place des CPF) :

- Rappel des dispositions légales relatives aux CPF
- Définitions / objectifs de la mise en place des CPF
- Principales étapes préalables à la mise en place d'un CPF
- Définitions des rôles et responsabilités des CPF (Brainstorming)

**Déroulement des travaux de groupes**

Les participants ont été répartis en trois (03) groupes :

- Groupe 1 : Constitué des CFC de Doumé, Messamena, Salapoumbé, et Mindourou : ceux-ci devaient travailler sur ***fonctionnement du CPF*** : financement, collaboration entre CPF et autres acteurs institutions dans la Commune.
- Groupe 2 : Constitué des CFC de Ndikinimeki, Batouri, Lomié ; ceux-ci devaient travailler sur ***la mobilisation de la population locale pour la sensibilisation*;**
- Groupe 3 : Constitué des CFC de Nguti, Yokadouma, Dimako, Messondo ; ceux-ci devaient travailler sur ***les élections transparentes des membres des CPF*** (critère de choix de membre, mode électoral).

Il s'agissait pour chaque groupe de donner des suggestions / conditions de réussite.

**Résultats obtenus :**

**<u>Tableau 2</u> : Synthèse des résultats des travaux de groupes**

| Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 |
|---|---|---|
| **Sources de financement** :<br>- Commune et/ou exploitant forestier.<br>**Activités** :<br>- contrôle des limites<br>- dénonciation des exploitations illégales<br>- formation, sensibilisation des populations.<br>**Tenue des réunions :**<br>- Rotation par village ou par membre ;<br>- Réunion mensuelle.<br>**Collaboration CPF et autres acteurs** :<br>CPF - CFC - exécutifs communales | **Mobilisation villageoise :**<br>- communication radio, presse, affiches, tracts.<br>- Visites dans les foyers<br>- Réunions, affiches.<br>**Acteurs CPF**<br>**-** autorités traditionnelles<br>- GIC, GIE, ONG ;<br>- Elites, population ;<br>- Conseillers municipaux<br>**-** Administration : MINATD, MINFOF, Communes, Partenaires, *etc*.<br>**Rôles respectifs :**<br>**Commune** :<br>- facilitation, initiation, sensibilisation, appui financier, information.<br>**Partenaires** :<br>- Appui technique, | **Suggestions mode électoral**<br>- scrutin uninominal<br>- élection en Assemblée Générale.<br>**Organisation des élections :**<br>lecture explicative de l'arrêté 135.<br>**Critère de choix des membres :**<br>- être résident dans l'ensemble des villages<br>- savoir lire et écrire l'anglais ou le français<br>- être de bonne moralité (savoir jouir de ces droits civils et moraux)<br>- être disponible. |

| Groupe 1 | Groupe 2 | Groupe 3 |
|---|---|---|
| | financier.<br>**Autorités traditionnelles :**<br>- facilitation, information, sécurité.<br>**Organisation paysanne :**<br>- information, participation.<br>- **Elites et conseillers municipaux :**<br>- sensibilisation, influence ; rapportage, observateurs, appui technique,<br>**MINATD** :<br>Légalisation du CPF<br>- population, participation au vote adhésion au projet | |

Il ressort des discussions que l'une des conditions pour une bonne réussite dans la démarche de mise en place des CPF est une bonne concertation entre tous les acteurs, au début en pendant tout le processus. Par ailleurs les CPF mis en place sont sensés fonctionner de façon autonome ; et donc devraient être capables de s'auto générer des revenus.

Au terme de ce module, un état des lieux des CPF existants et des CPF à créer autour des forêts communales représentées a été fait (voir tableau 3).

**Tableau 3 : Etat des lieux des CPF existants et à créer autour des FC**

| Communes | CPF à créer | CPF/FC existants | Point focal VIH |
|---|---|---|---|
| Batouri | 05 | 00 | 00 |
| Doumé | 06 | 00 | 00 |
| Moloundou | 00 | 03 | 01 |
| Salapoumbé | 01 | 02 | 00 |
| Lomié | 02 | 02 | 01 |
| Messamena | 02 | 00 | 01 |
| Mindourou | 01 | 01 | 00 |
| Dimako | 06 | 01 (CCG) | 00 |
| Yokadouma | 00 | 04 | 01 |
| Yoko | Pas d'informations | Pas d'informations | 01 |
| Ndikinimeki | 03 | 01 | 00 |
| Messondo | 00 | 06 | 01 |
| Djoum | 03 | 00 | 00 |

### 5.4 MODULE 4 : La législation forestière au Cameroun

**Objectif général**

L'objectif de ce module était d'améliorer les connaissances des membres des CFC, en matière de législation forestière ; de sorte qu'ils soient en mesure de bien situer la foresterie communale dans le contexte du développement forestier camerounais.

Il s'agissait spécifiquement de :

1- Prendre connaissance de certains arrêtés du MINFOF, notamment l'arrêté 222 et la proposition de révision de l'arrêté conjoint 122.
2- Edifier les participants sur la législation, règlements et normes en matière d'étude d'impact environnemental
3- Situer la foresterie communale dans le contexte du cadre légal forestier au Cameroun.

La démarche de travail a consisté en 02 séances de travail en groupes :

- La 1ère séance de travail en groupe avait pour objectif de faire comprendre aux apprenants le cadre forestier camerounais et le contexte de la foresterie communale ; ceci en terme de composantes, acteurs, fonctionnement, *etc*. Ici l'outil utilisé était le Mind Map ; outil qui permettait aux apprenants d'exprimer de façon spontanée leurs connaissances ; et d'organiser ces connaissances. Les photos 8 et 9 illustrent très bien les résultats de ces travaux.

*Photo 8 : Cartographie expliquant le fonctionnement de la foresterie communale*

*Photo 9 : Cartographie expliquant le cadre légal forestier camerounais*

- La 2ème séance de travail de groupe a consisté en une analyse de quelques textes forestiers : arrêté 222, proposition de révision de l'arrêté 122, textes sur les études d'impact environnemental. Ces analyses étaient focalisées sur la foresterie communale ; de sorte à dégager les rôles des CFC, Maires et conseillers municipaux ; et à formuler des recommandations au regard des faiblesses et contraintes observées. La synthèse des résultats de ces travaux est présentée dans le tableau 4 :

**Tableau 4 : Synthèse des résultats des travaux de groupes sur l'analyse des textes de loi**

| Intervenants | rôles | recommandations |
|---|---|---|
| CFC | - Déterminer la FC après décret de classement<br>- Suivre l'élaboration du plan annuel, le vulgariser<br>- Elaborer le plan de sondage : Art 18 (1)<br>- Elaborer le rapport d'inventaire : Art 9 (1)<br>- Elaborer le dossier de demande de permis annuel : Art 36(1)<br>- Elaborer les rapports | - Que les CFC soit intégré dans la gestion<br>- L'arrête 122 aurait intègre aussi les revenus issus de l'exploitation faunique |

| | | |
|---|---|---|
| | annuels<br>- Elaborer le projet du plan de gestion quinquennale :Art 36(1) | |
| Maires | - Notification de démarrage des travaux d'exploitation : Art28(3)<br>- Soumission du rapport d'inventaire : Art21(1)<br>- Soumission du projet du plan annuel : Art 25<br>- Soumettre le projet du plan d'aménagement<br>- Soumettre le plan de gestion quinquennale | - |
| Conseillers municipaux | - Donner un mandat au représentant communal de la foret communale :Art 4(2) | - |

**5.5 <u>MODULE 5</u> : Sensibilisation VIH**

Après les généralités sur le VIH et le concept mainstreaming VIH faites à la formation de Dimako, il s'agissait cette fois ci 'insister sur les modes de transmission du VIH.
Mais d'abord un rappel de la formation de Dimako et une évaluation des devoirs ont été faites pour bien cerner le niveau des apprenants. Ainsi, le concept de l'approche Mainstreaming VIH aux communes a une fois de plus été expliqué ; de sorte à attirer l'attention sur le fait qu'elle réduit énormément les coûts parce ce qu'elle permet de greffer les activités de lutte contre le VIH aux activités qui sont déjà planifiées.

- **Mode de transmission du VIH**
  - De la mère à l'enfant ;
  - Par transfusion sanguine ;
  - Par voix sexuelle ;
  - Par l'utilisation des objets souillés par le virus.

- **Mode de prévention**

Ici les différents modes de prévention du VIH ont été présentés et discutés en plénière.

- **Le taux de prévalence**
  - **Dans le monde :**

D'après l'ONU SIDA en 2007, près de 40 million de personnes sont atteint du VIH ; et près de 2,5 million de nouvelles infectés ; et enfin près de 2 million de décès du SIDA.

  - **En Afrique**

Toujours d'après l'ONU SIDA, en Sub - saharienne près de 60 %de personnes infectés ; et près de 1,9 million en Afrique Centrale.

  - **Au Cameroun.**

D'après l'EDS (2004) le taux de prévalence est d'environ 5,5 % ; et de 5,1% d'après l'ONU SIDA (2009).

Par ailleurs, ici il est observé des disparités et différences selon le sexe et le milieu. En effet :

- Milieu rural 4,0 %
- Milieu urbain 6,7 %
- Femmes 6,8 %
- Hommes 4,1 %.

Cette séance de sensibilisation a été clôturée par un état des lieux aux points facaux VIH dans les communes (Cf. tableau 5). Il en ressort que sur les 13 communes présentes, seulement 06 ont un oint focal VIH en activité. Il s'agit des communes de Moloundou, Lomié, Messamana, Yokadouma, Yoko, Messondo,

**Tableau 5 : Etat des lieux des points focaux VIH dans les communes**

| Communes | Point focal VIH |
|---|---|
| Batouri | 0 |
| Doumé | 0 |
| Mouloudou | 1 |
| Salapoumbé | 0 |
| Lomié | 1 |
| Messamena | 1 |
| Mindourou | 0 |
| Dimako | 0 |
| Yokadouma | 1 |
| Yoko | 1 |
| Ndikimidiki | 0 |
| Messondo | 1 |
| Djoum | 0 |

Il existe déjà au sein des communes certaines acquis, en termes de ressources humaines, expériences et atouts, qui pourraient être valorisés. Les communes pourront dans un premier temps prendre appui sur ces acquis pour démarrer leurs actions de lutte contre le VIH.

## 6. DISPOSITIONS DIVERSES

Afin d'optimiser le suivi post-formation, des devoirs ont été donnés à la suite de chaque module, pour permettre aux CFC d'appliquer directement les connaissances acquises sur le terrain (Cf. annexe 4). Cependant l'exécution de ces devoirs nécessite des ressources financières et matérielles. Le CTFC a donné une contribution financière, notamment pour les activités de mise en place et d'accompagnement des CPF ; et de sensibilisation sur le VIH. Il est donc important de noter que les activités plus aisément exécutées si les responsables communaux coopèrent aussi en complétant les ressources financières et matérielles nécessaires. D'où la nécessité :

- Pour la CFC de rendre compte et de sensibiliser leurs responsables communaux sur tout ce qui a été fait lors de cette formation et sur ce qui reste à faire pour la suite ;
- Pour le CTFC, de sensibiliser les maires sur l'importance des CFC en tant qu'organe technique des communes pour la gestion de leur forêt et sur l'urgence de vraiment tenir compte de ces CFC en tant service communal (avec tout ce que cela implique), afin de faciliter sont travail au quotidien.

Les devoirs en question devront être exécutés avant la tenue de la 3ème session de formation ; et en fonction de leurs qualités, des primes seront accordées aux CFC comme mesures d'encouragement.

## 7. CONCLUSION

La 3ème session de formation des CFC qui s'est tenue à Messondo, avait pour objectifs de :
- Renforcer les connaissances des CFC relatives à l'organisation et à la fonctionnalité des CFC (Cf. session de formation de Dimako) ;
- Introduire la notion de Comités paysans Forêts (CPF) auprès des CFC ;
- Edifier les participants sur les principaux aspects de la législation forestière au Cameroun, avec un focus sur la foresterie communale ;
- Renforcer les connaissances des CFC sur le sujet VIH.

Au terme de cette formation, les résultats atteints sont les suivants :

- Les limites en ce qui concerne l'élaboration des termes de références des postes de la CFC et l'élaboration du PAO sont levées ;
- Les membres de la CFC sont capables d'élaborer un budget conséquent par rapport aux activités planifiées ;
- Les membres des CFC connaissent l'importance des CPF et maîtrisent la démarche de mise en place de ces CPF ;
- Les membres des CFC sont davantage édifiés sur la législation forestière en vigueur au Cameroun, avec un accent particulier sur la foresterie communale ;
- Les membres des CFC sont davantage informés et sensibilisés sur le VIH, les modes de transmission et les mesures de prévention.

Il est donc question pour ces CFC de mettre en application toutes les connaissances acquises, à travers l'exécution des devoirs. Ceci en compte bien sur, sur une implication effective des responsables communaux. D'où l'importance d'une bonne information et sensibilisation de ces derniers, tant par les CFC que par le CTFC.

**<u>Annexe 2</u>: Programme de l'atelier**

| Heures | Lundi 05.07 : | Mardi 06.07 : Feedback 1ere formation et rappelle | Mercredi 07.07 : module budgétisation PAO Service FC | Jeudi 08.07 : module CPF & Sensibilisation VIH | Vendredi 09.07 : Introduction légalité | Samedi 10.07 : |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 07 :30 | **Arrivée des participants à Messondo et installation** | Petit déjeuner | Petit déjeuner | Petit déjeuner | Petit déjeuner | P. déj. |
| 08 :30 – 10 :30 | | **- Ouverture Formation par le Sous-Préfet et le Maire**<br>**- Présentation des résultats évaluation devoirs** | **- budgétisation PAO d'une Service FC**<br>-travail en groupes | **- Comité Paysan Forêt (CPF)**<br>- travail en groupes | - **La loi 1994 (MINFOF)**<br>-travail en groupes<br>- présentations & discussions | **Départ des participants de Messondo** |
| 10 :30 – 11 :10 | | Pause café | Pause café | Pause café | Pause café | |
| 11 :00 – 12 :30 | | **-Clarification questions suite à la 1ere formation** | - travail en groupes | -travail en groupes<br>- présentations & discussions | **- La loi 1996 (MINEP)**<br>- travail en groupes<br>- présentations & discussions | |
| 12 :30 – 13 :30 | | Déjeuner | Déjeuner | Déjeuner | Déjeuner | |
| 13 :30 – 15 :00 | | **- Répétition élaboration PAO Service FC**<br>- travail en groupes | - travail en groupes<br>-Présentations & discussions | **- Sensibilisation VIH** | **Les arrêtés 122 & 222**<br>- travail en groupes<br>- présentations & discussions | |
| 15 :00 – 15 :30 | | Pause café | Pause café | Pause café | Pause café | |
| 15 :30 – 17 :00 | | -Présentations & discussions<br>**-Sommaire et clôture** | -Présentations & discussions<br>**-Sommaire et clôture** | -Sensibilisation VIH<br>**-Sommaire et clôture** | **- évaluation formation**<br>**- clôture par le maire** | |
| 19 :00 | Diner | Diner | Diner | Diner | Diner | |

**<u>Annexe 3</u> : Résultats détaillés des travaux.**

- **L'élaboration du PAO**

Les résultats retenus pour l'élaboration du PAO service foret communale :

*Photo 10 : Présentation des résultats des travaux en plénière*

- **Budgétisation des activités de la CFC :**

De manière générale le budget provient de la planification et de la programation.En effet, le budget est l'aspect financier (la traduction financière) du programme, ce programme se traduit en recette et dépense en valeur monétaire. Sachant que pour planifier et programmer, il est nécessaire de :

- Faire la liste des activités
- Prévoir l'enchainement et la durée des activités
- Prévoir en quantité ou en volume les moyens nécessaires pour la réalisation

| Activités | Taches | Indication | Période | Responsables | Indicateurs |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Ainsi l'obtention du budget passe par le tableau de synthèse de la planification, puis par une programmation détaillée des activités planifiée.

**Exemple : planification détaillée :**

*Photo 11 : démonstration d'une planification détaillée des activités.*

**Exemple: Elaboration du budget**

Pour élaborer le budget, on évalue les couts de toutes les activités prévues, puis on en tire une sommation.

*Photo 12 : démonstration d'une budgétisation des activités*

| Activités | taches | désignation | quantité | Cout unitaire | Cout total | Source financement |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | |

***Commentaires :***

Il faut toujours se fier aux estimations (quantitatives et qualitatives) des techniciens pour chaque activité à évaluer, pour s'assurer que les couts portés dans le budget sont approximativement les couts réels.
Il est aussi important de veiller à la correspondance entre la ventilation budgétaire, et la planification qui engendre ledit budget.
D'autre part, il faut tenir compte des fluctuations éventuelles dans le temps et dans l'espace, et en fonction de la conjoncture socio-économique qu'une prévision à cet effet devrait s'intégrée dans le budget.
D'éviter les conflits suscités entre les différentes parties prenantes riveraines au massif, de partager leurs connaissances sur le milieu forestier, de créer des emplois permanents liés à la mise en œuvre des initiatives locales et des emplois temporaires lors des activités d'exploitation de manière à générer des revenus supplémentaires aux populations.

**<u>Annexe 4</u> : Devoirs à faire par les CFC**
**SECTION PAO/BUDGETISATION**
**Devoir 1 :**
Elaborer / améliorer / réviser les TdR des employés de la CFC / SFC et proposer / confirmer avec le maire et SG (compte rendu de la réunion avec le Maire / SG signé)
**Devoir 2 :**
Elaborer le PAO complet (activités et budget) 2011 de la CFC / SFC ;
- Proposer / confirmer avec le maire et le SG (compte rendu de la réunion avec le Maire et le SG signé)
- Faire le lobbying du budget auprès de quelques conseillers municipaux (liste des conseillers rencontrés)

**SECTION CPF**
**Devoir 3:**
Elaborer un plan d'action de la mise en place des CPF et un calendrier de descentes dans les villages pour la sensibilisation
**Devoir 4 :**
Valider les découpages des secteurs CPF, le plan d'action et le calendrier de descentes dans les villages (pour la sensibilisation), lors de la réunion communale (Commune, MINFOF, MINATD, exploitants forestiers, Chefs traditionnels, etc.)
**Devoir 5 :**
Sensibiliser les populations pour la mise en place des CPF, dans les villages n'ayant pas de CPF.
**Devoir 6:**
Organiser les réunions avec les CPF existants en vue de faire un diagnostic sur les aspects :
- Fonctionnalité des CPF : Membres actifs, activités menées, partenaires extérieurs / domaines de collaboration
- Identification des besoins des CPF en terme de renforcement des capacités (formations, matériel, etc.)
- Elaborer un PAO avec chaque CPF et l'intégrer dans le PAO de la CFC / SFC
- Elaborer une PV de chaque réunion

**Devoir 7:**
- Rencontrer les exploitants forestiers opérant au sein de la commune, en vue d'identifier les potentiels axes de collaboration

**SECTION VIH/SIDA**
**Devoir 8 :**

- Est-ce qu'une mère séropositive peut donner naissance à une enfant séronégatif ? Si oui, comment ?
- Qu'est ce que la période de « séroconvergence » ou la « période sérologiquement muette » ?

**SECTION LEGALITE**

**Devoir 9 :**

Vous êtes chef de cellule de la forêt communale dont le Maire vient d'obtenir l'acte de classement. Vous répondrez aux questions ci-après :

1.) Comment aller vous assurer que l'aménagement est durable et ne souffre d'aucune infraction ?
2.) Identifier et caractériser les options possibles de l'exploitation de cette forêt.
3.) Quelle option allez-vous choisir pour optimiser la profitabilité de l'exploitation de la forêt communale ?
4.) Pensez-vous que le Maire soit impliqué dans votre travail d'aménagement durable de la forêt ? Si non, Pourquoi ? Si oui, comment ? Dans quelles circonstances devriez vous échanger avec le maire et pourquoi ? Préparer et présenter votre présentation à l'Exécutif Communal. Bien vouloir écrire le PV de la réunion.

NB : visualiser votre réflexion et donner toutes les références des instruments légaux que vous aurez consulté.

**SECTION GENERALE**

**Devoir 10**

- Intégrer tous les documents reçus pendant la formation dans votre système d'archivage.